

# L'Afnor publie son guide de prévention des fuites de données

Après avoir créé un [groupe de travail](#) dédié, l'Association française de normalisation (**Afnor**) publie enfin son guide « **Prévention et gestion de la fuite d'informations – Protection du patrimoine informationnel** ». L'objectif affiché : soutenir les politiques de sécurité et de gestion des risques des entreprises en leur proposant des recommandations et solutions techniques.

## L'entreprise face aux initiés

*« Un smartphone ou un écran d'ordinateur visible par tous, un mot de passe trop simple, une clé usb perdue, une discussion à caractère confidentielle tenue dans un lieu public, un salarié mal intentionné... autant d'exemples d'erreurs ou d'actes de malveillance conduisant à des fuites d'informations. La prévention est donc devenue une préoccupation majeure en matière de sécurité informatique », commente l'Afnor.*

Prenant en compte des variables techniques, juridiques et sociales, le guide de bonnes pratiques invite les organisations à miser sur la **formation** de leur personnel pour alimenter une politique éclairée de **prévention des fuites de données – DLP** (Data Leak Prevention). Les auteurs jugent également essentiel d'**identifier les données à risque**, les vecteurs de fuite potentiels (réseaux sociaux, clés USB, etc.) ainsi que les moyens et outils à disposition pour gérer le risque. La mise en place d'une **équipe projet dédiée** à la problématique est également préconisée.

## Une approche pluridisciplinaire

Outre l'Afnor, ont contribué à l'élaboration du guide vendu **92,10 euros** hors taxes et publié sous la [référence BP Z90-001](#) : 3M France, Symantec, Thales, la DGA (Défense), la Marine nationale, l'école d'ingénieurs EISTI et le cabinet d'avocats Bersay & Associés. Mais aussi : SSL Europa, actif dans l'authentification et le chiffrement, ID-Logism (SI-Logism) dans la gestion des identités, le cabinet Mirca de management du risque, la plateforme de veille stratégique Sindup. Ou encore Agence Leprivé & Stratég-IE et le Snarp dans le conseil aux entreprises et l'investigation privée.

En France, le coût annuel moyen des cyberattaques aurait atteint [4,8 millions d'euros par entreprise](#), soit une hausse de 20,5% en 2014, d'après le Ponemon Institute. Les organisations actives dans l'énergie, les services publics, les services financiers et les technologies sont les plus touchées.

**Lire aussi :**

[Le vrai coût d'une cyberattaque... selon les assureurs](#)

[Cyberattaques : Les DSI doivent identifier les actifs les plus exposés](#)

crédit photo © Sergej Khackimullin – Fotolia.com